



Direction Générale des Services

Secrétariat Général

EXTRAIT N°13/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

VILLE DU SAINT-ESPRIT

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et de publication : 20 février 2025

Séance du 27 février 2025

Présidence de M. Fred Michel TIRAULT, Maire
Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND, Secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 27 février à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Ville du SAINT-ESPRIT régulièrement convoqués, se sont réunis à la Médiathèque Alfred MELON-DEGRAS, lieu désigné pour leur séance, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE D'ASSISTANCE EN GESTION DE CONTRAT
D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE
TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE

Étaient présents : M. Fred Michel TIRAULT, Maire et Président - M. Erick PIGNOL - Mme Sylvia ELISMAR-JEAN-BAPTISTE-SIMONNE - M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE - Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND - M. Athanase MONDÉSIR - Mme Cynthia JACOB (Adjoints) M. Christian MARTIAL - Mme Huguette DELEM - Mme Maryse GOUJON - M. Guybert FIRMIN - Mme Marie-Annick APOCALE - M. Boris VIGILANT - Mme Judith DIALLO - Mme Geneviève SUZANNE - M. Steve ALLONGOUT - Mme Renée BERNADINE (Conseillers Municipaux).

Étaient absents (es) excusés (es) :

Procurations :

- Mme Sabrina TOUYA-PILON à Mme Geneviève SUZANNE
- Mme Peggy FAGOUR à Mme Huguette DELEM
- Mme Ketty MARIE-LUCE à M. Eddy LOUIS-ALEXANDRE dit PETIT-FRERE
- M. Alexandre GERALD à M. Athanase MONDÉSIR
- M. Thierry DORVAN à M. Erick PIGNOL
- M. Jocelyn ALCINDOR à M. Fred Michel TIRAULT
- M. Michel DURANTY à Mme Marie-Annick APOCALE

Étaient absents (es) :

- Mme Linsay SAINT-PIERRE
- Mme Maryse PLANTIN
- Mme Stéphanie PARTY
- Mme Annie GROS-DUBOIS
- M. Olivier BERISSON

Secrétaire de séance :

L'appel terminé et le quorum atteint, le Président prie le Conseil de désigner un secrétaire de séance. Mme Patricia BOCLÉ-BRIAND est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle déclare accepter.

Le Maire expose, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Martinique (CDG MARTINIQUE) joue un rôle important dans l'accompagnement de la gestion des ressources humaines des collectivités de moins de 350 agents. La ville comptant 160 agents, y est donc affiliée.

Depuis plusieurs années, certaines collectivités dont la ville, ont fait le choix de garantir la couverture des risques statutaires auprès de l'assureur CNP ASSURANCES, par le biais d'un contrat qui protège contre les risques financiers supportés en tant qu'employeur en raison de l'absentéisme pour raison de santé des agents.

Le CDG MARTINIQUE accompagne au quotidien les collectivités et réalise les opérations découlant de la mise en œuvre des prestations de ce contrat : validation des éléments relatifs aux arrêts saisis dans le système d'information de CNP ASSURANCES, accompagnement des services dans le cadre de sa mission d'information (assurance, statut), d'assistance et de conseil (déclenchement des programmes associés au contrat, etc.) tout au long de la vie du contrat.

Jusqu'en 2024, CNP ASSURANCES émettait une facture incluant la prime d'assurance et les frais de gestion. Dans le cadre du partenariat susvisé, l'assureur procédait directement au versement des frais de gestion au CDG MARTINIQUE.

À partir du 1er janvier 2025, deux factures distinctes seront adressées à la collectivité :

- Le CDG MARTINIQUE déposera sur Chorus les factures pour les missions de conseil et d'accompagnement représentant les frais de gestion du contrat statutaire,
- CNP Assurances déposera sur Chorus les factures pour la prime d'assurance.

Cette évolution n'entraînera pas d'augmentation de la facturation globale. Ces nouvelles conditions du contrat permettront toutefois de distinguer le taux d'assurance pratiqué par l'assureur et les frais de gestion du CDG MARTINIQUE.

**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITÉ
DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS**

1. **APPROUVE** la convention d'adhésion au service d'assistance en gestion de contrat d'assurance statutaire du CDG MARTINIQUE jointe à la présente délibération,
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous documents utiles et pièces afférentes à ce dossier, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Maire lève la séance à 21h35. Fait et clos les jour, mois et an que dessus et les membres présents ont signé.

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Saint-Esprit, le 27 février 2025

Le Maire,

Fred Michel TIRAULT

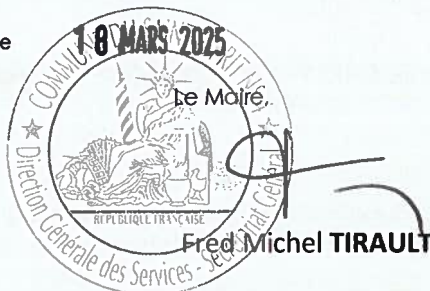
La secrétaire de séance,



Patricia BOCLE-BRIAND

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, informe que le présent extrait des délibérations du Conseil Municipal peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Martinique dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis en sous-préfecture du MARIN, le

7-8 MARS 2025
Le Maire,

Fred Michel TIRAULT